
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015**

ORDRE DU JOUR :

- Programme de réhabilitation des logements communaux – Demandes de subventions et arrêt de l'enveloppe prévisionnelle des travaux
- Financement de l'extension du groupe scolaire – Enveloppe parlementaire
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth CRUAUD, Maire.

Date de convocation : 28 août 2015

Présents : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis, Adjoint au Maire –, CLOUET Jacky, BALLU Jean-Luc, ALO Catherine, LANGLAIS Nathalie, BLANDIN Fabrice, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline, GASNIER Stéphane, conseillers municipaux

Absents : MM DOUCHIN Aurélien (donne procuration à Mme Céline SALMON) - ROCHEFORT Alain (donne procuration à Mme Elisabeth CRUAUD) - GUILLOSSOU Marie-Claude (donne procuration à Mme Catherine ALO) - RENVOIZE Denise (donne procuration à Jean-Louis LEBEAU)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEILLOUIN est désignée secrétaire de séance.

Les questions inscrites ensuite à l'ordre du jour sont examinées.

OPERATION DE REHABILITATION DU LOGEMENT D'URGENCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude de pré-opérationnelle et de faisabilité a été confiée à l'atelier Cédric CHAIROU et au Maître d'œuvre David GUILLOSSOU portant sur les logements locatifs communaux situés Rue Traversière et dans le Bâtiment de l'ancienne Cure.

Dans le cadre de cette étude, figure le logement d'urgence destiné à accueillir des personnes en difficultés et à offrir une solution d'hébergement immédiate. Ce logement est situé dans le bâtiment de l'ancienne Cure.

Il ressort du diagnostic technique réalisé dans le cadre de cette étude que l'état des logements implique une réhabilitation lourde de l'ancienne Cure :

Des travaux de consolidation des planchers doivent être exécutés compte tenu de l'affectation du bâtiment de l'ancienne Cure en logements.

L'étude préconise de réaliser également des travaux d'amélioration de l'habitat et des travaux d'amélioration énergétique des logements en vue d'obtenir une baisse de 40% des consommations énergétiques et un classement énergétique après travaux en étiquette C.

Une étude thermique conforme au cahier des charges de l'Ademe a été réalisée au préalable.

Le logement d'urgence est intégré au programme local de l'habitat 2014 – 2019 au titre de la prise en compte des publics spécifiques et répond à l'objectif fixé par le Pays de Blain relatif à l'augmentation des capacités d'accueils pour des situations présentant un caractère d'urgence.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les travaux de réhabilitation du logement d'urgence peuvent être subventionnés à hauteur de 50% au titre de l'enveloppe Habitat Foncier du Contrat de Territoire Départemental conclu entre le Pays de Blain et le Conseil Départemental.

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation de cette opération de réhabilitation du logement d'urgence est estimée à 60 568,95 € HT.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adopter l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réhabilitation du logement d'urgence, ainsi que le plan de financement envisagé et de solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ARRETE** l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à l'opération de réhabilitation du logement d'urgence à 60 568,95 € HT
- **ADOpte** le plan de financement suivant

POSTES DE DEPENSES HT

• Enveloppe de travaux :	54 565,95 €
• Maîtrise d'œuvre : 9% de l'enveloppe de travaux	4 911,00 €
• OPC : 1% de l'enveloppe de travaux	546,00 €
• Coordonnateur SPS : 1% de l'enveloppe de travaux	546,00 €

Total DEPENSES HT

60 568,95 € HT

RECETTES ESCOMPTEES HT

• Conseil Régional 30% du coût de l'opération	18 170,68 €
• Enveloppe habitat foncier – Contrat de territoire	30 284,47 €
• Autofinancement 20%	12 113,80 €

Total RECETTES HT

60 568,95 € HT

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional au taux maximum
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire Départemental du Pays de Blain – Volet Habitat Foncier au taux maximum

Une demande de subvention sera également déposée au titre de l'enveloppe habitat foncier du Contrat de Territoire Départemental s'agissant de l'étude pré-opérationnelle et de faisabilité de l'opération de réhabilitation des logements locatifs communaux.

S'agissant d'une opération de réhabilitation de logement, la TVA pourra être récupérée par la voie fiscale à concurrence de 10%, taux applicable aux opérations de réhabilitation de logements sociaux, les 10% restant seront à la charge du budget communal, les travaux devant être rémunérés sur le taux de TVA normal de 20% aux entreprises.

Mme le Maire précise que la commune ne touche pas de loyer pour les locations du logement d'urgence, celui-ci étant géré par l'Association Les Eaux Vives. Aussi, le logement d'urgence ne sera pas intégrer à l'étude financière portant sur la viabilité de l'opération de réhabilitation de l'ensemble des logements locatifs communaux.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES PARLEMENTAIRES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Yves Daniel, député de la 6^{ème} circonscription de Loire-Atlantique pour le projet d'extension du groupe scolaire avec l'installation d'une salle de classe sous la forme d'un bâtiment modulaire.

Par arrêté du 23/02/2015, une subvention d'un montant de 12 000 euros a été accordée par le ministère de l'intérieur.

M. Yves DANIEL, propose d'augmenter le montant de la subvention attribuée au financement du modulaire installé au groupe scolaire Ecol'eau de 2000 euros supplémentaires.

Aussi Mme le Maire propose de renoncer à la subvention d'un montant de 12 000 euros et de solliciter une subvention d'un montant de 14 000 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **RENONCE** à la subvention d'un montant de 12 000 euros accordée par arrêté du 23/02/2015
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Yves DANIEL, député de la 6^{ème} circonscription de Loire-Atlantique pour un montant de 14 000 euros

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de la commission Finance : Jeudi 17 septembre 2015 à 19h30

- Mme MEILLOUIN souhaite savoir, par quel intervenant ont été réalisés les travaux de voirie devant chez M. DUNOIS Alexandre habitant 9 rue du Potier au Hameau du Bois Brégeais. M. LEBEAU indique que les services techniques ont effectué les travaux devant la sortie de garage de M. DUNOIS.

Mme le Maire et M. LEBEAU indiquent qu'ils vont se rapprocher des services techniques communaux s'agissant des travaux effectués devant cette maison.

- Une rencontre aura lieu entre la nouvelle équipe enseignante du groupe scolaire Saint-Aubin et les représentants du Conseil Municipal auprès de l'OGEC de Saint-Aubin

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 à 20H

La séance est levée à 21h